

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

9

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 4 février 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : Mme MASLOUHI

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - Mme TENENBAUM - M. DESEILLE - M. MASSON - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme CHEVALIER - M. GRANDGUILLAUME - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BOURGUIGNAT - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE - M. OUAZANA

Membres excusés : M. MARCHAND (pouvoir Mme POPARD) - Mme TRUCHOT-DESSOLE (pouvoir M. GERVAIS) - M. BORDAT (pouvoir Mme C. MARTIN)

Membres absents : M. BERTELOOT - M. DUGOURD

OBJET

DE LA DELIBERATION

Politique sportive - Réalisation d'un diagnostic territorial approfondi - Convention à conclure entre la Ville, le Centre National de la Recherche Scientifique et l'Université de Bourgogne - Demandes de subventions

Monsieur Dupire, au nom des commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Fort du constat que des inégalités sociales et territoriales demeurent en termes d'équipements sportifs ou de structures d'animation, que des difficultés apparaissent pour accueillir différents types d'activités et que des publics n'ont pas accès à la pratique sportive pour des raisons géographiques, financières, sociales ou bien encore physiques, le ministère des sports a conçu une méthode, fruit de neuf expérimentations régionales : le diagnostic territorial approfondi (DTA).

Le DTA est une démarche d'analyse de l'offre et de la demande sportives, sur un territoire précis. Associant les acteurs concernés, il a vocation à éclairer la politique sportive sur un territoire et à constituer un outil d'aide à la décision.

Le DTA est réalisé en étroite partenariat avec le maître d'ouvrage territorial, qui peut s'adjoindre les services d'un prestataire qui aura la qualité de maître d'œuvre, et les services de l'Etat en charge du sport. La collectivité territoriale et le maître d'œuvre animent les travaux, tandis que les services de l'Etat, en tant que garants de la méthodologie proposée, les accompagnent en amont et pendant la démarche de diagnostic. Ils peuvent ensuite collaborer aux suites du DTA dans le cas où un plan d'action est mis en œuvre par le maître d'ouvrage.

La démarche de DTA comporte quatre étapes :

- l'identification avec la collectivité maître d'ouvrage de l'objet du diagnostic ;
- le recueil des données relatives à la situation générale du territoire, à l'offre sportive et à la demande de pratique du territoire ;
- l'analyse de l'adaptation de l'offre existante à la demande avec une évaluation de l'activité sportive du territoire ;
- la formulation de préconisations avec des objectifs à atteindre.

C'est dans ce cadre qu'il est proposé de confier à la Maison des Sciences de l'Homme de l'Université de Bourgogne la mission d'effectuer un diagnostic local de l'offre et de la demande sportives en vue d'accompagner la Ville dans la mise en œuvre de stratégies de développement de la pratique sportive sur son territoire.

La particularité de l'intervention proposée est d'introduire dans le dispositif des chercheurs appartenant à différents laboratoires (laboratoire socio-psychologie et management du sport ; laboratoire communications, médiations, organisations, savoirs ; laboratoire Théma : théoriser et modéliser pour aménager) pour permettre une approche pluridisciplinaire, et d'ajouter au diagnostic classique, plutôt centré sur la pratique sportive en elle-même, l'étude des conséquences sociales et environnementales de cette dernière.

Les modalités de mise en œuvre de ce DTA, et notamment de collaboration entre la Ville, le Centre National de la Recherche Scientifique, la Maison des Sciences de l'Homme de l'Université de Bourgogne et la société par actions simplifiée UB-Filiale Welience, filiale de valorisation de la recherche de l'Université de Bourgogne, plus particulièrement chargée de la gestion des relations administratives et financières entre la recherche publique et les entreprises, sont définies dans le cadre d'une convention, dont le projet est annexé au rapport.

Le coût de réalisation de ce DTA est de 47 000 € TTC, dont 13 000 € sont supportés par l'Université de Bourgogne et 34 000 € restent à la charge de la Ville.

Cette opération est susceptible de faire l'objet de subventions, notamment de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale de Bourgogne, qu'il convient de solliciter.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions des sports et de la jeunesse, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 - décider le lancement, sur le territoire de la ville, d'un diagnostic territorial approfondi;
- 2 - décider de confier sa conduite à la Maison des Sciences de l'Homme de l'Université de Bourgogne, pour un coût de 47 000 € dont 34 000 € à la charge de la Ville;
- 3 - approuver le projet de convention à conclure entre la Ville, l'Université de Bourgogne, la société par actions simplifiée UB-Filiale Welience et le Centre National de la Recherche Scientifique, annexé au rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause son économie générale ;

4 - m'autoriser à solliciter les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville, au taux maximum, auprès de la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports et de la Cohésion Sociale de Bourgogne, et de tout autre financeur potentiel;

5 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

pour : 45

abstentions : 8